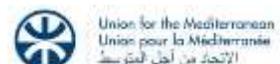


Ateliers méthodologiques pour l'identification des projets



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie

Khaled Ben Abdesslem
Kamilia Hmila





Sommaire

I- Contextes

II- Etapes du projet du centre ancien:

- 1- Diagnostic
- 2- Vision

III- Etapes pour l'opération de régénération:

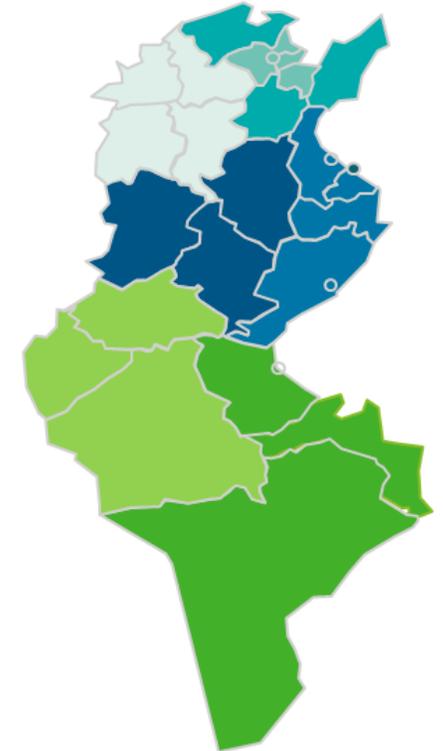
- 1- Priorisation
- 2- Description
- 3- Plan d'action
- 4- Montage financier



Contexte

Contexte de l'AMI

- Centres anciens : **menacés** mais offrent des **opportunités** pour leur régénération
- **Nouvelle** politique nationale en la matière avec des nouveaux outils
- Appel à Manifestation d'Intérêt pour sélectionner un nombre **limité** de communes candidates
- Appel ouvert à un nombre **important** de communes qui répondent aux **critères d'éligibilité**



- Il ne s'agit pas de répondre à un AMI parmi vos tâches quotidiennes, mais de l'emporter.
- Votre objectif est d'entamer un processus de transformation global.

Critères d'éligibilité

1- Amélioration des conditions de vie des citoyens

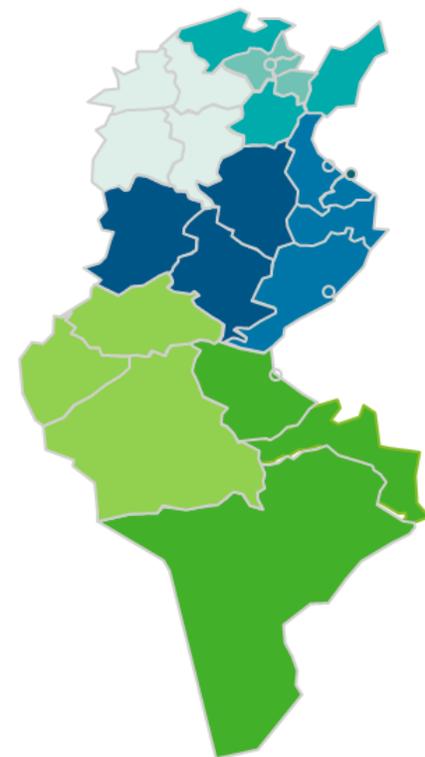
Le tissu ancien de la municipalité doit être habité c'est-à-dire présentant un nombre d'habitants usuels au regard du nombre de logements

2- Redynamisation socio-économique du centre et de la ville

Le tissu ancien habité de la municipalité doit être central c'est-à-dire présentant les caractéristiques de la centralité géographique et de centralité fonctionnelle et urbaine

Justificatif

Le tissu ancien identifié par le Plan d'Aménagement urbain ou par une étude ou un autre document valide



- Vérifiez les critères : Page 12 de l'AMI
- Réfléchissez bien le périmètre de votre centre et celui de votre opération

Contexte

Orientations de l'AMI

- **Projet global** qui englobe le centre dans son ensemble
- Opération **multisectorielle**: qui couvre plusieurs dimensions : urbaine, sociale, économique, ...
- Opération intégrée

• **Participation effective** des acteurs et des bénéficiaires

• **Processus :**

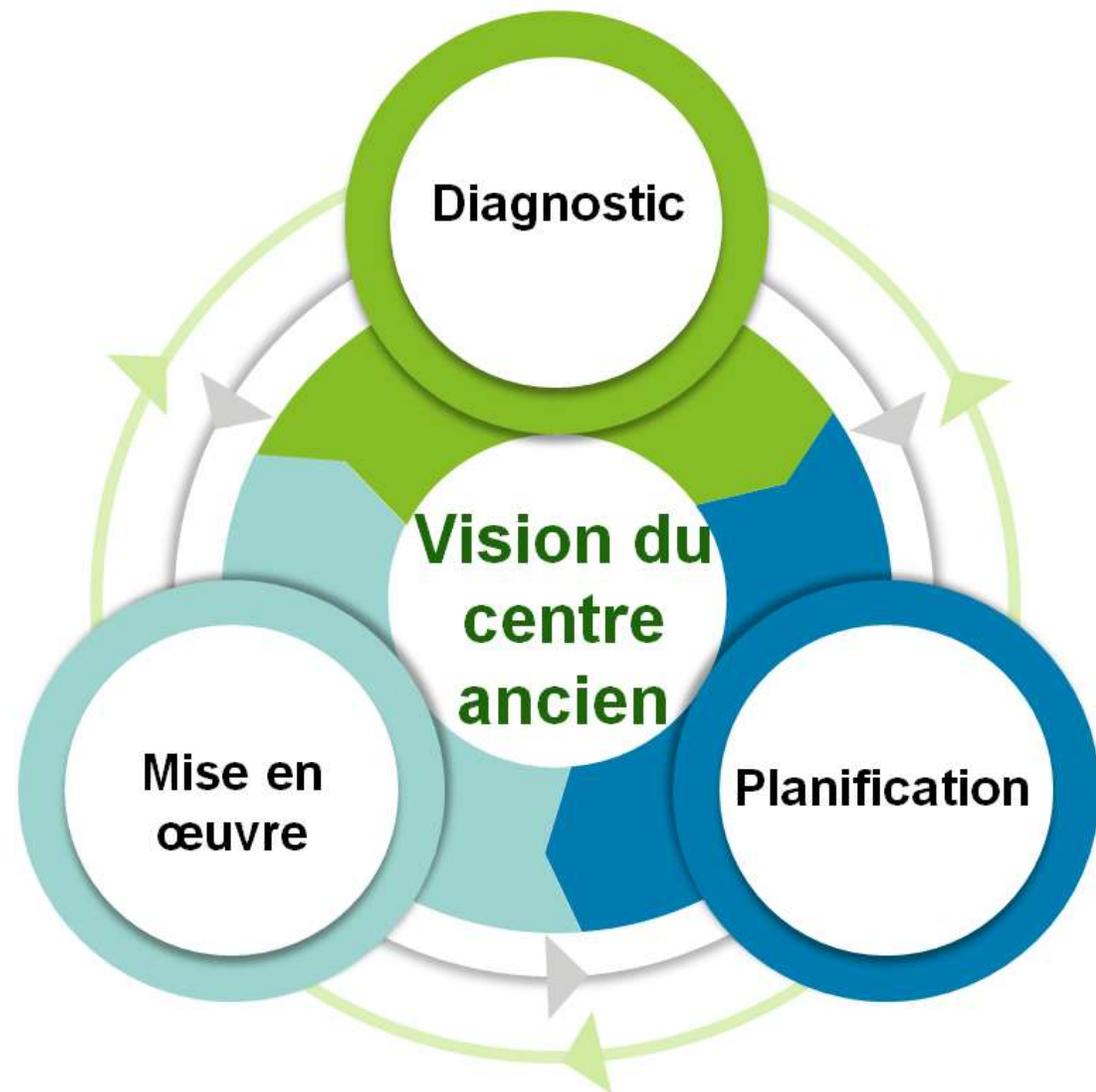
1. Diagnostic **DU CENTRE ANCIEN**
2. Vision
3. Identification de la zone de l'opération
4. Objectifs
5. Plan d'action
6. Budget
7. Planning



• **N'abordez pas votre projet à l'envers: identification de la zone, vision, plan d'action, ...**

Contexte

Mise en place d'un processus continu de régénération



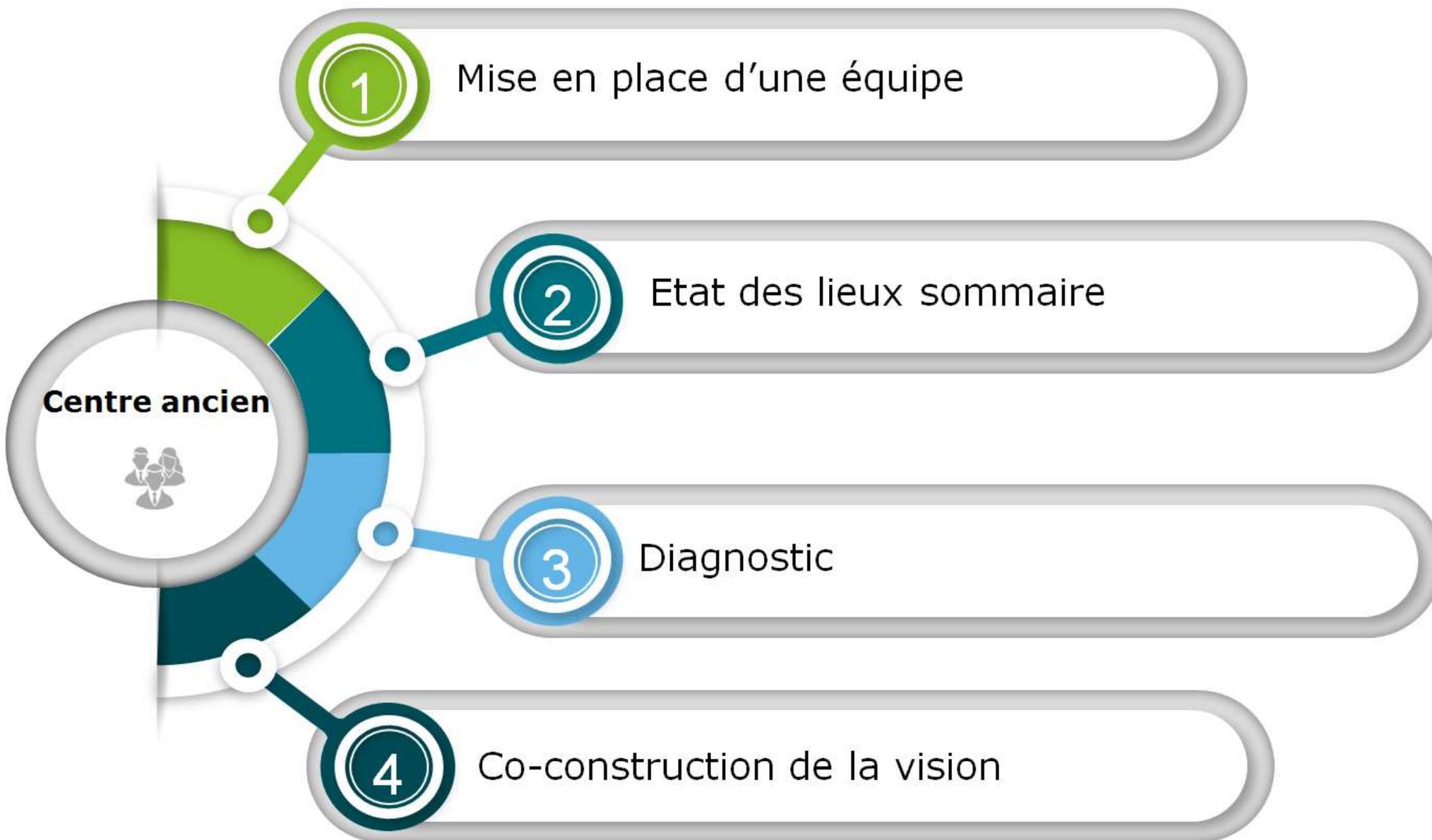


Démarche suggérée





Etape: Centre ancien





Etape centre ancien: Equipe

1- Engagement d'une équipe projet multidisciplinaire:

- Composée de cadres et élus communaux : (urbanisme, travaux, culture, finance et budget, économie, ...)
- + Personnes ressources (mémoire de la ville, des porteurs de vision, ayant un réseau étendu de connaissances, experts SIG ou topographes,...)
- Nomination du **chef d'équipe**
- **Formalisation** de l'équipe





Etapas centre ancien: Equipe

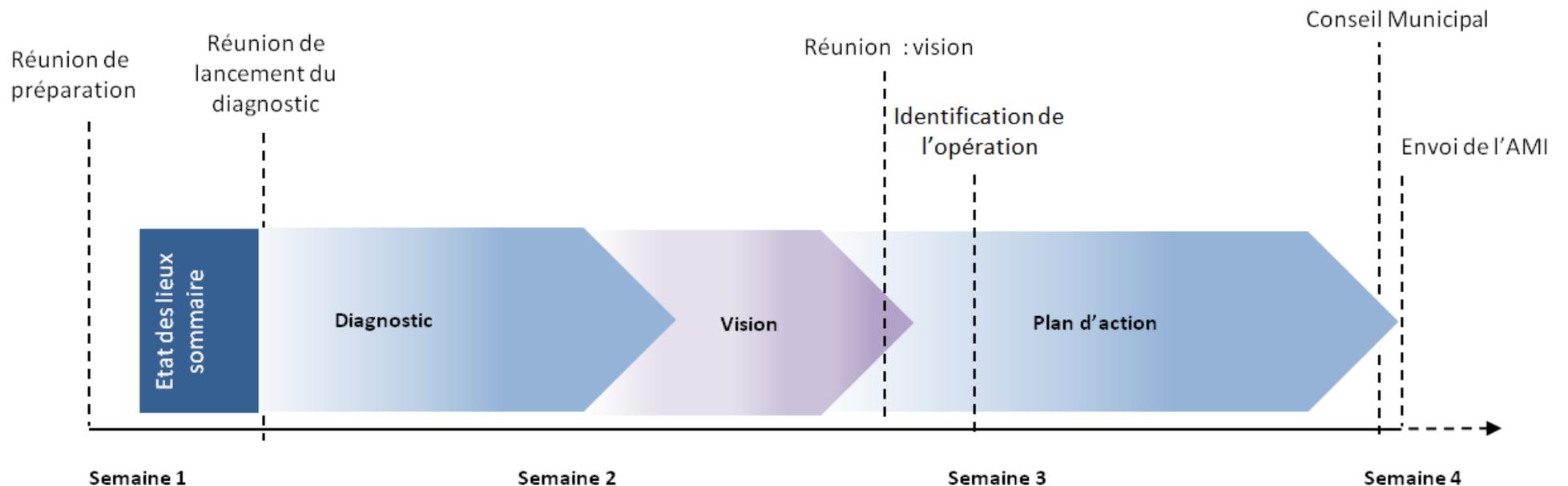




Etape centre ancien: Equipe

1- Engagement d'une équipe projet multidisciplinaire:

- Etablissement puis validation par l'équipe d'un **rétro planning** réaliste en prenant en considération la date de soumission de l'AMI, la réunion du conseil municipal, les phases de conception et qui décrit les tâches, milestones, personnes en charge au sein de l'équipe,...





Etape centre ancien:



2- Délimitation de la zone du centre ancien

- Définir des scénarios pour délimiter le périmètre du centre ancien dans le cas où la commune dispose de plusieurs zones pertinentes et si les zones sont limitrophes ne pas omettre la possibilité de définir un périmètre qui englobe 2 types de tissus, ...
- Définir des critères pour le choix du périmètre du centre ancien: urgence d'intervention, potentiels économiques, sociaux, culturels,... faisabilité...
- Valider le périmètre du centre ancien par le Maire



Vu les délais, éviter de ramener ce débat auprès des acteurs ou de le repousser à une phase ultérieure du projet

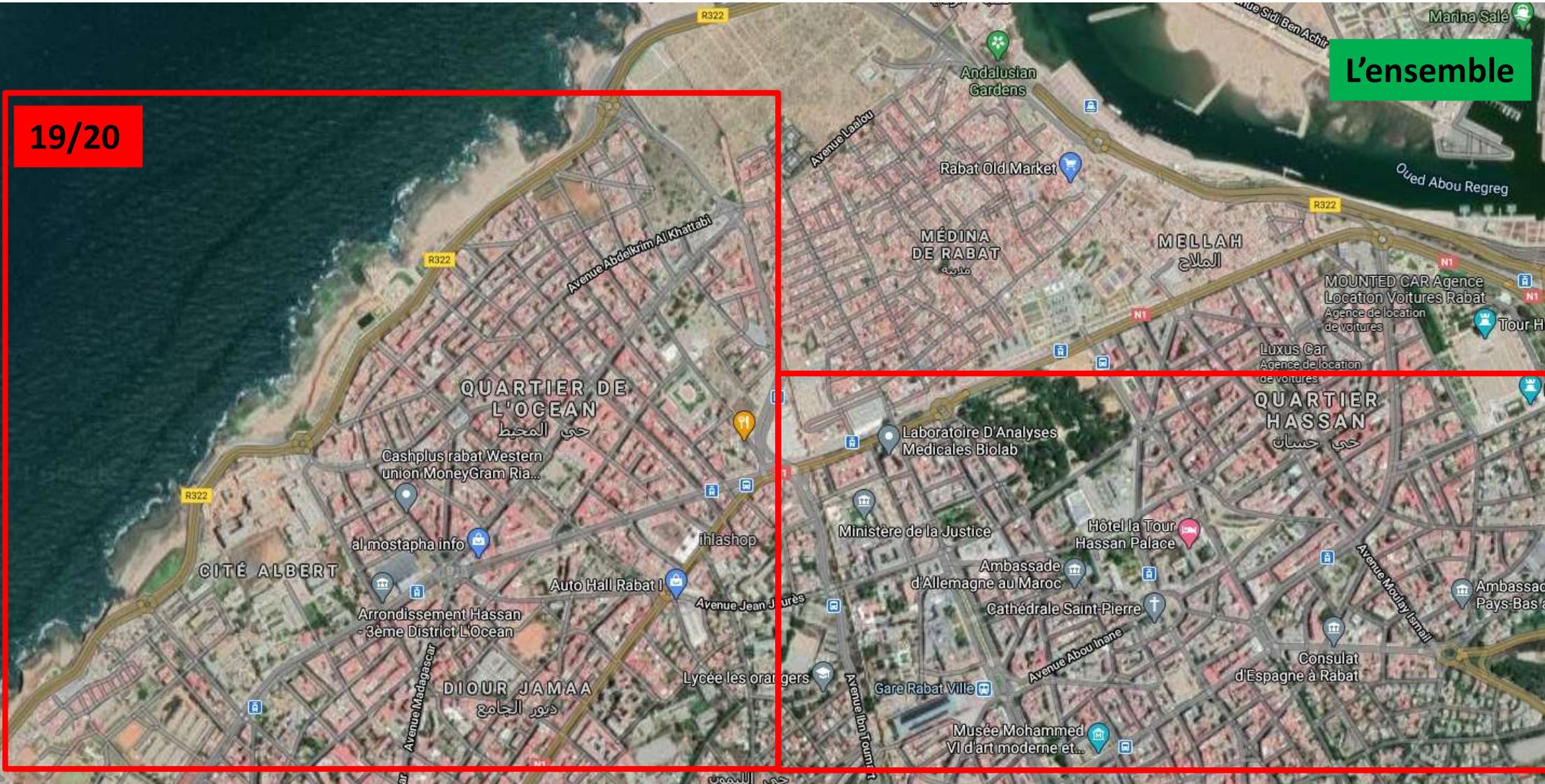
Etape centre ancien:

2- Délimitation de la zone du centre ancien



Etape centre ancien:

2- Délimitation de la zone du centre ancien



19/20

L'ensemble

Etape centre ancien:

2- Délimitation de la zone du centre ancien



Etape centre ancien: Etat des lieux sommaire

3- Elaboration d'un état des lieux sommaire: (ne pas confondre avec le diagnostic)

- Révision des annexes de l'AMI
 - Descriptif architectural et urbain
 - Descriptif des réseaux et des édifices remarquables
 - Descriptif social et économique
 - Descriptif de la vie socio-économique
- Répartition de la rédaction entre les membres de l'équipe et définir un délai
- Collecte puis consolidation du rapport de l'état des lieux sommaire
- Partage du document entre l'ensemble des membres de l'équipe
- Révision finale du document après l'intégration des commentaires des membres





Etape centre ancien: Etat des lieux sommaire



4- Identification des parties prenantes sur la base

- Des informations manquantes pour la rédaction de l'état des lieux
- Du contexte spécifique du centre ancien
- Des défis qui ont émergés lors dans la rédaction
- Domaines prédéfinis dans l'AMI:





Etape centre ancien: Etat des lieux sommaire



Urbain	Economique	Social	Culture
<ul style="list-style-type: none"> - INP - AMVPPC - Direction régionale - MEHAT - SONEDE - ONAS - STEG - Télécom - Ordre des architectes - Historiens - Associations: ASM, - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de développement régional - UTICA - CONECT - Chambre de commerce - Artisanat - Tourisme: <ul style="list-style-type: none"> • ONTT • Fédération des hôteliers • Fédération des agences de voyage • Association des maisons d'hôtes :exemple Edhiafa,...) - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Directions régionales des affaires sociales - Santé - Education - Union Tunisienne de Solidarité Sociale - ANETI - Associations - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - INP - AMVPPC - Direction régionale de la culture - Directeurs de espaces culturels - Associations - ...



Etape centre ancien: Diagnostic

5- Réunion de lancement du diagnostic

Objectifs

- Mobiliser les acteurs institutionnels, associatifs et privés autour du projet tout au long de ses phases
- Nouer des partenariats
- Faciliter la collecte des données pour le diagnostic
- Vérifier que tous les acteurs pertinents ont été impliqués
- ...



C'est le moment pour communiquer sur le projet

Etape centre ancien: Diagnostic

Déroulement

- Invitation par le maire: rapport de l'état des lieux sommaire + courrier qui expose la portée du projet, ses phases et l'implication souhaitée par acteur
- Présentation: Importance de définir un projet global, périmètre, ressources disponibles, opportunité de l'AMI, étapes et délais
 - **Description des données de diagnostic:**
 - Etat des lieux
 - Etudes, projets ou travaux réalisés
 - Financements obtenus autres que pour l'infrastructures ou l'espace public
 - Projets en cours ou prévus
 - Données existantes/données à construire (Ex: Enquêtes)
 - Problèmes majeurs et leurs origines
 - Opportunités et défis
 - Quelle donnée auprès de quel acteur
 - Délais d'obtention des données
 - Vis-à-vis au sein de l'établissement

Etapas centre ancien: Diagnostic

5- Rapport synthétique de diagnostic

- Collecte des données par l'équipe projet
- Interviews des acteurs et consolidation des données
- Analyse des informations
- Transformation du rapport d'état des lieux en rapport de diagnostic
- Partage du rapport au sein des membres de l'équipe pour commentaires et compléments
- Partage du rapport avec les acteurs pour commentaires et compléments
- Elaboration d'une version finale du rapport



A ce stade vous êtes en mesure de remplir une partie importante des annexes 3, 5 et 6

**Renforcement des
capacités
des communes**

10 Février 2021

Questions ?



**Programme de
Régénération des
Centres Anciens
en Tunisie**



Etape centre ancien: Vision





Etape centre ancien: Vision

La vision est l'expression **partagée** de l'avenir du centre ancien, elle encadre à partir de l'état des lieux l'ensemble des ambitions des acteurs locaux et des habitants dans un horizon temporel de 20 ans

Elle est fortement liée à la **réalité** locale sans pour autant en être prisonnière

Elle représente **l'avenir souhaité** par tous mais demeure **réalisable** si les objectifs sont atteints

Une vision n'est pas une liste exhaustive des souhaits des acteurs, elle doit impérativement être **concise** et centrée sur 3 ou 4 orientations essentielles sur lesquelles la ville concentrera son effort, d'où la nécessité qu'elle soit concertée, arbitrée puis validée par les parties prenantes

Ce résumé d'aspirations locales orientera l'évolution du centre ancien et sera le **Référent** pour les structures, leurs comportements seront en permanence évalués par rapport à leur adéquation avec la vision





Etape centre ancien: Vision

1- Elaboration de la vision

- Phase préparatoire: (Equipe projet)
 - Classez des défis de chaque secteur : social, économique, urbain, ...
 - Formulez les défis majeurs de chaque secteur en quelques phrases succinctes
 - Synthétisez davantage les phrases en essayant de les résumer en quelques mots clés
 - Fusionnez vos phrases synthétiques des différents secteurs pour constituer un petit paragraphe concevant la première version de la vision





Etape centre ancien: Vision

2- Co-construction de la vision

- Réunion pour la définition de la vision avec les acteurs
 - Exposez votre démarche et vos phrases synthétiques aux acteurs
 - Vérifiez auprès d'eux que vous n'avez pas omis des éléments majeurs
 - Affinez vos phrases puis faites les valider
 - Invitez les à rêver le centre dans le futur : constituer une **image** collective avec l'ensemble des problèmes résolus, freins éliminés, opportunités saisies
 - Proposez le paragraphe préparé en équipe lors de la phase de préparatoire en prenant en considération les remarques des participants
 - Affinez le nouveau paragraphe et faites le valider



A ce stade vous êtes en mesure d'insérer une partie très importante des informations en lien avec le centre ancien





Récapitulatif

II- Etapes du projet du centre ancien:

1- Diagnostic

- Equipe communale
- Délimitation de la zone
- Etat des lieux sommaire
- Réunion du lancement du diagnostic participatif
- Collecte des données
- Elaboration du rapport synthétique de diagnostic

2- Vision

- Préparation
- Réunion de co-construction de la vision
- Validation de la vision par les acteurs



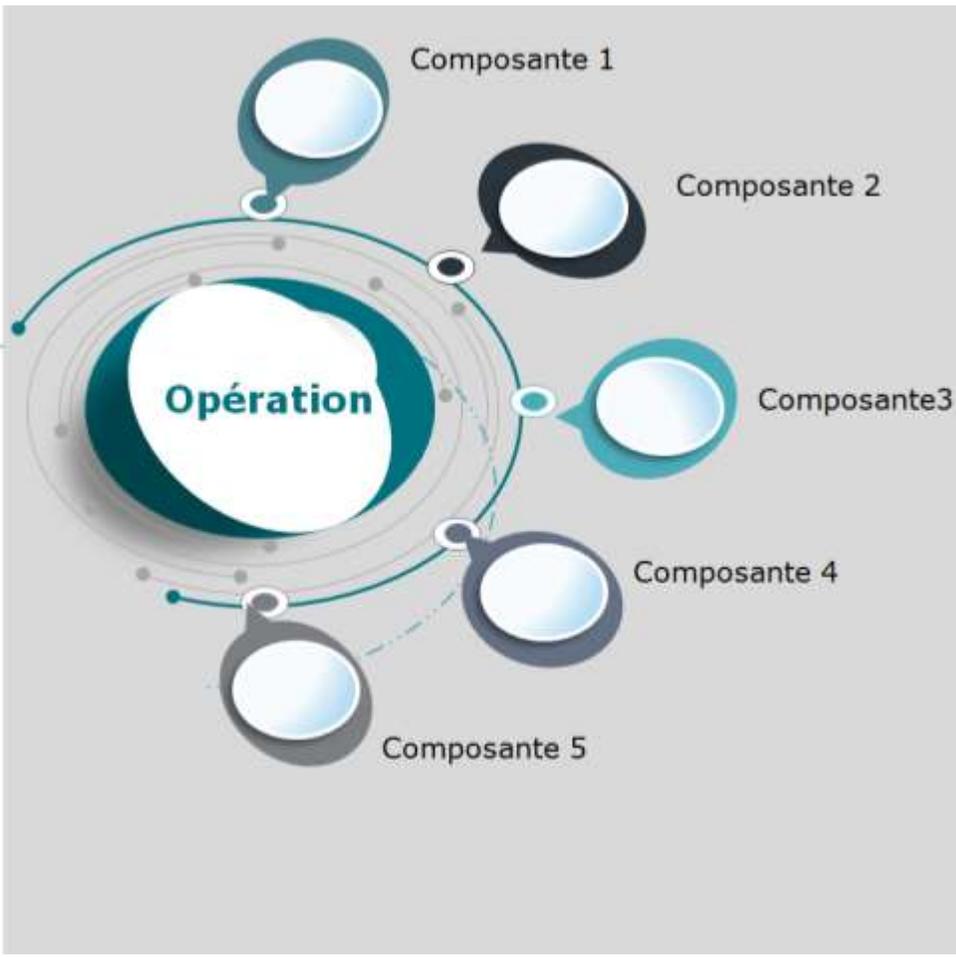
Renforcement des capacités des communes

10 Février 2021

Questions ?



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie



Renforcement des capacités des communes

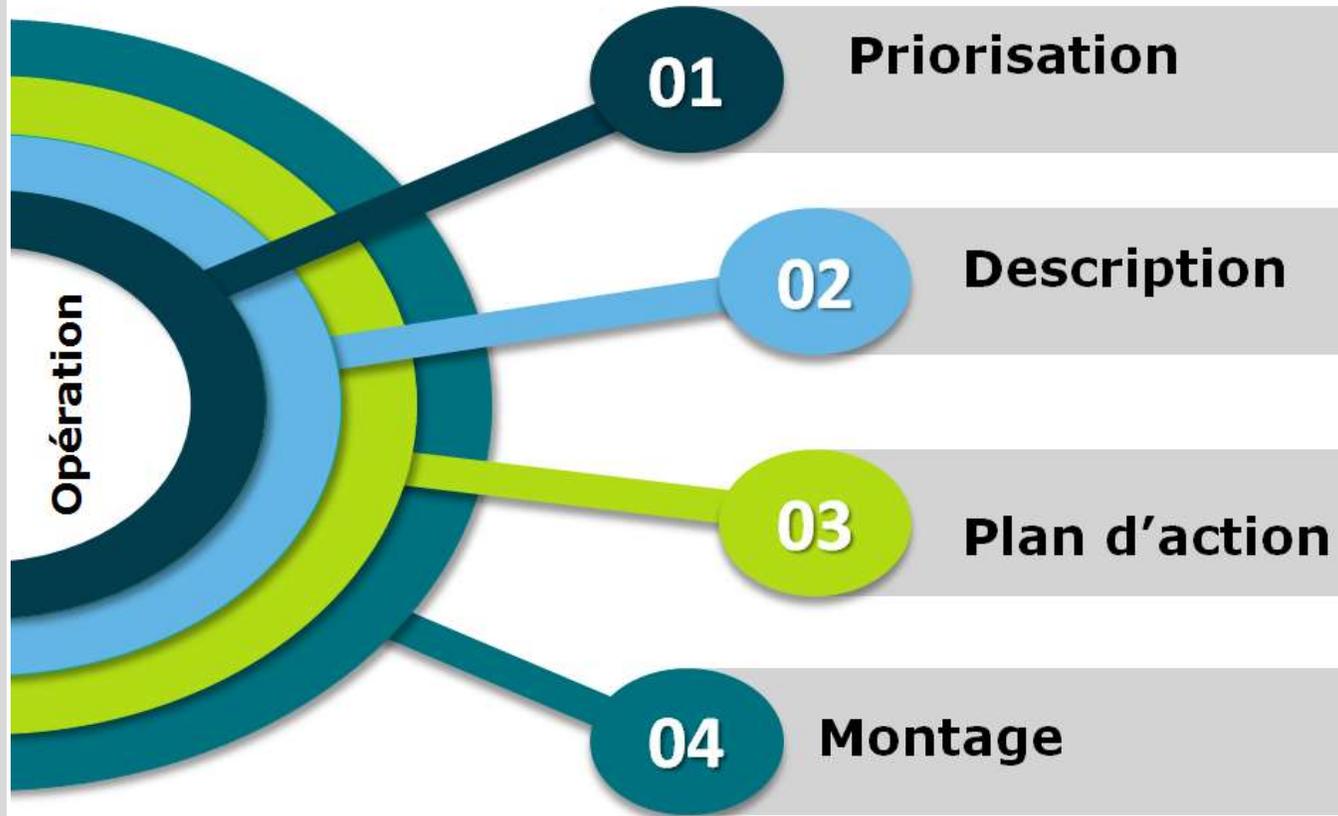
5 Février 2021



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie



Sommaire





Opération de régénération: Priorisation (PRCA)

1- Définition des critères de priorisation des zones: Exemples:

- Adéquation avec la vision du centre: les zones qui permettent de produire un effet de levier pour enclencher la dynamique socio-économique souhaitée
- Urgence d'intervention
- Adéquation avec les orientations du PRCA: multisectorielle, intégrée, durée, budget, ...
- Facilité dans la mise en œuvre : financière, technique, foncière, ...pour couvrir le plus de composantes de l'AMI
- Capacités humaines et financières de la commune
- Potentialités de partenariat: usagers, acteurs publics, associatifs et privés





Opération de régénération: Priorisation

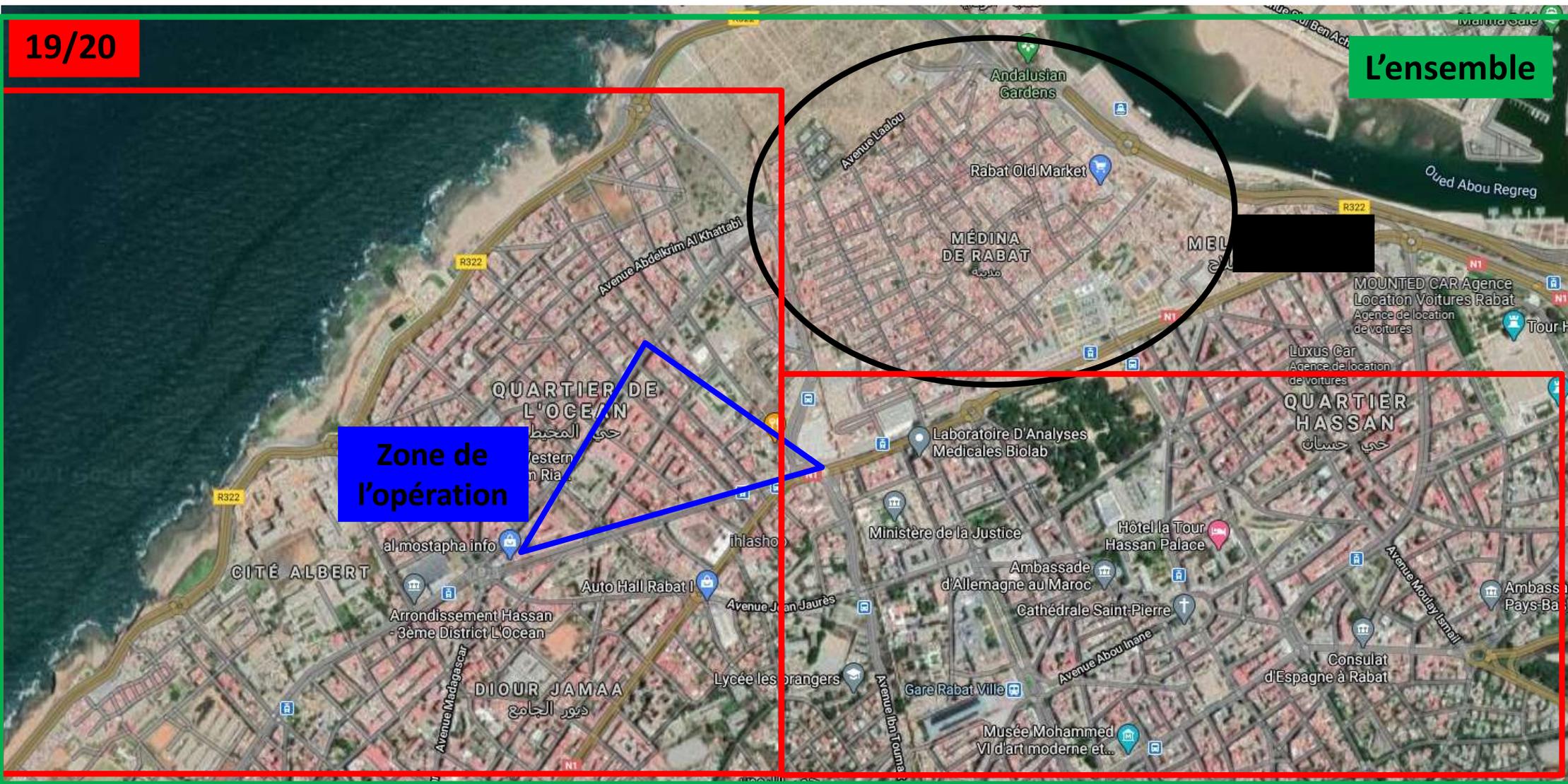
2- Identification de la zone de l'opération

- A partir des critères, identifiez les zones pertinentes
- Révissez votre liste des parties prenantes sur la base des spécificités des zones identifiées
- Organisez des visites des lieux avec notamment les opérateurs
- Elaborez une note sommaire du niveau d'adéquation des zones pré identifiées par rapport aux critères
- Organisez une réunion de priorisation avec les parties prenantes pour aboutir à un consensus autour de l'opération
- Validez le choix de la zone retenue par les membres



Etapas du projet du centre ancien: Diagnostic

2- Délimitation de la zone de l'opération





Opération de régénération: Description

1- Etablir un diagnostic de la zone et évaluation des besoins

- Réviser votre liste des parties prenantes sur la base de la nature et spécificités de l'opération et des actions éventuelles à engager
- Réalisez des enquêtes auprès des bénéficiaires et usagers:
 - Social: Nombre de bénéficiaires, caractéristiques démographiques, situation socio-économique, projets prévus,...
 - Urbain: Situation du bâti et de l'habitabilité, situation des équipements et des espaces publics, caractéristiques du foncier, état des réseaux (diagnostic experts), bâtiments communaux à valoriser,...
 - Economique: Situation des commerces existants et des activités artisanales, projets prévus,
- Elaborez un rapport de diagnostic synthétique, ...
- Tenez des réunions de concertation avec les habitants, les acteurs économiques et culturels de la zone, ...





Opération de régénération: Description

2- Etablir une évaluation des besoins d'intervention

- **Social:** identifiez des actions susceptibles d'améliorer la vie des habitants en rapport avec les problèmes sociaux majeurs identifiés lors du diagnostic,
- **Urbain:** vérifiez avec les opérateurs l'ampleur des travaux sur les réseaux et identifiez les pistes d'amélioration, ...
- **Economique:** Identifiez les pistes en mesure de supprimer les freins et de promouvoir les leviers pour le développement de la zone (enquêtes),





Opération de régénération: Plan d'action

1- Elaboration d'un plan préliminaire par l'équipe communale

- Inventeriez les idées d'actions
- Vérifiez leur adéquation avec la vision
- Organisez les idées d'actions par composante
- Recherchez l'intégration: Identifier les liens entre les différentes idées d'action
- Classez les idées d'action dans le temps: Court, moyen et long terme
- Identifiez les idées d'actions qui doivent être réaliser : court terme, les plus intégrées, les plus en adéquation avec la vision
- Validez les idées d'actions retenues avec les porteurs de projets





Opération de régénération: Plan d'action

1- Conception d'un plan préliminaire par l'équipe communale

- Listez les actions potentielles d'améliorations par secteur en décrivant:
 - La situation actuelle: ampleur, complexité, urgence, ...
 - La nature et description de l'intervention: Etudes, Travaux, projet de gouvernance,..
 - L'objectif et les résultats attendus
 - L'impact de l'intervention sur les autres composantes
 - Les parties prenantes: chef de fil, partenaires,
 - Le budget estimatif
 - Les sources de financement
 - La durée de mise en œuvre





Opération de régénération: Plan d'action

2- Etablissement d'un plan d'action concerté

- Partagez chaque action avec le porteur et ses partenaires
- Révissez les actions en prenant en considération leur remarques
- Consolidez les actions: précision du budget, confirmation des cofinancements, amélioration de l'intégration avec les autres actions des composantes
- Définissez d'un planning d'exécution
- Validez l'action par les porteurs et les partenaires
- Constitution du plan d'action de l'opération globale
- Concertation du plan d'action de l'opération avec les bénéficiaires
- Validation du plan par le conseil municipal



Renforcement des capacités des communes

10 Février 2021

Questions ?



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie

3. Montage financier

Préambule

- A. Financement communal
- B. Exigences réglementaires et procédurales des principaux bailleurs
- C. Finalisation des fiches actions
- D. Structuration des schémas de financement

Préambule : Intérêts de mobilisation d'autres fonds

Composantes des projets

- **Composante 1** : Réhabilitation des infrastructures urbaines de base.
- **Composante 2** : Amélioration des espaces publics.

Seuls 1 et 2 Financées par le PRCA et ne pourront pas dépasser les 5 millions de dinars tunisiens pour la totalité de l'opération

- **Composante 3** : Valorisation du patrimoine culturel, rénovation et réutilisation de bâtiments historiques publics recevant des activités artisanales, commerciales et touristiques ou ayant des fins sociales, économiques et culturelles.
- **Composante 4** : Promotion et revitalisation des activités économiques, touristiques, commerciales et artisanales.
- **Composante 5** : Amélioration du logement



Préambule : Intérêts de mobilisation d'autres fonds

Opération doit au Minimum couvrir 3 composantes du PRCA dont obligatoirement la 1 et 2 : Critère éliminatoire

Bonus pour les communes qui couvrent une 4ième et une 5ième composante : 3 points par composante supplémentaire

Pour être présélectionnée, une opération doit :

- remplir le critère éliminatoire de chaque famille de critères,
- couvrir au moins deux (02) familles de critères. Pour valider une famille de critères, la candidature doit cumuler un minimum de 10 points pour la famille de critère concernée.
- avoir un minimum de 5 points pour la famille de critère n'ayant pas obtenu 10 points.

On a intérêt de monter une Opération qui couvre le maximum de composantes du PRCA (4 à 5)

Préambule ; Intérêts de mobilisation d'autres fonds

La commune a alors l'intérêt d'identifier et de mobiliser d'autres fonds pour les composantes autre que les composante 1 et 2 :

- **Composante 3** : Valorisation du patrimoine culturel, rénovation et réutilisation de bâtiments historiques publics recevant des activités artisanales, commerciales et touristiques ou ayant des fins sociales, économiques et culturelles.
- **Composante 4** : Promotion et revitalisation des activités économiques, touristiques, commerciales et artisanales.
- **Composante 5** : Amélioration du logement

Les capacités de la commune à identifier et mobiliser d'autres fonds :
Entre 0 et 3



Préambule : Principes à respecter

- l'opération doit être conçue pour une réalisation dans les 3 ans : Planning prévisionnel de l'opération à Intégrer dans le dossier
- la municipalité ou d'autres organismes autour d'elle (association, entreprises, particuliers ...) sont en mesure d'identifier d'autres fonds
- Les municipalités sont incitées à apporter un financement propre pour faciliter le montage et la mise en œuvre de l'opération de régénération
- favoriser l'approche partenariat public privé PPP.
- la question des coûts et source de financement doit être sérieusement étudiée
- une action doit relever d'une composante du PRCA et d'une seule

- **A. Financement communal**

Mobilisation de Financement propres

- **Planification stratégique pour la mobilisation de ressources propres :**
 - Autofinancement
 - Prêts : tributaire de la capacité de remboursement
- **Performances :** Subventions non affectées

- A. Financement communal

Plan d' Investissement Annuel de la commune PAI 2021, **approuvé**

Renfermant des projets se rapportant au centre ancien

S'ils intègrent les opérations et actions retenues : en tenir compte

Elément pouvant orienter la priorisation

Ne renfermant pas de projets se rapportant au centre ancien

On peut modifier le budget en changeant l'affectation des fonds alloués aux projets administratifs et projets Structurants

Projets de proximité difficile à modifier , sauf , si Communication autour du PRCA effectué auprès des habitants,



Prévoir des actions se rapportant à votre opération dans les PAI 2022 , et 2023 .



• B. Exigences réglementaires et procédurales des principaux bailleurs

Bénéficiaires : Municipalités

Fonds	Principales composantes	Procédures	Détails dans les diapos
Fonds de Protection des Zones Touristiques - FPZT	Accorder des subventions aux municipalités abritant des zones touristiques, fixées par décret, en vue de consolider leurs actions dans le domaine de la propreté.	(Demande + dossier technique + devis + Plans) Le même dossier est adressé aux Ministère du Tourisme (MT) et Ministère des Affaires locales (MALE) et les services ONTT régionaux	48 ,49 et 50
Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (PNPEE)	Appuyer les municipalités en matière de propreté et de collecte de déchets Aménager des espaces verts dans les différentes régions du pays	Demande + Etude du projet :Montant discuté avec les services de l'ANPE à l'échelle de la région	51 et 52
Programme Villes durables (à venir)	Étude de diagnostic national sur l'état des lieux par rapport aux villes durables en Tunisie Définition des critères de villes durables et élaboration d'un cahier des charges Exécution d'actions par les municipalités pour se rapprocher des critères Mise en œuvre de projets pilotes	Non encore identifié , 2021-2023 :Ministère chargé de l'Environnement va œuvrer à généraliser le programme	53



Bénéficiaires : Municipalités



Fonds	Principales composantes	Procédures	Détails dans les diapos
Fonds National d'Amélioration de l'Habitat - FNAH	<p>Prêts : <u>Aux opérations</u> de restauration ou de réhabilitation, ou le pourvoi en équipements nécessaires aux locaux destinés essentiellement à l'habitat, et ce, pour le compte de leurs propriétaires et à leurs frais</p> <p><u>Aux opérations</u> de relogement provisoire des familles</p> <p><u>Aux travaux</u> visant l'amélioration des conditions d'habitabilité des citoyens et de leurs environnements urbains, y compris les études de réhabilitation des villes et centres urbains anciens.</p> <p>Subventions : Des programmes et projets relatifs à <u>l'éradication des logements rudimentaires</u> ,</p> <p><u>Aux travaux de démolition</u> des constructions menaçant ruine</p> <p><u>Aux travaux</u> visant l'amélioration des conditions d'habitabilité des citoyens et de leurs environnements urbains.</p>	<p>Dossier adressé au Ministère de l'Habitat et de l'aménagement du territoire /Une commission consultative de l'amélioration de l'habitat au niveau central/ Banque de l'Habitat gère les fonds</p>	<p>du 54 au 57</p>
 <p>PATRIMOINE 3000 ,Le dispositif de concession culturelle et touristique dans des bâtiments à intérêts historiques (Expertise France)s'insérant dans le cadre du projet "Tounes Wijhetouna"</p>	<p>Subventions accordées aux promoteurs privés constitué en société dédiée pour restaurer , aménager et équiper de bâtiments à intérêts historiques dans le cadre d'un PPP avec les communes (Grands , moyens ou petits projets) et assistance technique au profit des communes dans toutes les phases du montage des projets</p>	<p>Les communes peuvent adresser une Etude d'opportunité à l'IGPPP (Imprimé sera téléchargeable sur le site IGPPP) , Promoteur privé peut adresser une offre spontanée (structure type sera à leur disposition au même site) à la commune qu'elle va elle-même l'adresser à l'IGPPP</p>	<p>59 -60</p>



Fonds de transition énergétique : ANME

Décret n°983-2017 du 26 juillet 2017

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT



- 2. Exigences réglementaires et procédurales des principaux bailleurs

1. Fonds de protection des Zones Touristiques (FPZT)

- Textes :

- Article 39 et 40 de la loi N°92-122 du 29 Décembre 1992 relative à la loi des finances 1993
- Article 53 de la Loi n° 96-113 du 30 décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997

1. Fonds de protection des Zones Touristiques (FPZT)

Maitre d'ouvrage	Ministère du Tourisme
Financement	Infrastructures , Aménagement urbain , Eclairage public , places publics , zones piétonnes , assainissement , réseaux eaux pluviales ... dans les zones touristiques
Bénéficiaires	Communes
Conditions d'attributions	Figurer dans la liste des zones touristiques (les communes sont intégrées par décret)
A qui s'adresser	Le même dossier est adressé aux Ministère du Tourisme (MT) et Ministère des Affaires locales (MALE) et les services ONTT régionaux
Composantes du dossier	Première phase :Un dossier technique sommaire , étude de faisabilité , un devis et des plans , sera étudié par la commission technique du Ministère du tourisme en présence d'un représentant du MALE en présence du représentant de l'ONTT dans la région. Deuxième phase : Un dossier plus complet pour l'approbation de la Commission interministérielle (MT+MALE)
Montant accordé	Pas de critères spécifiques – Négociation du montant de la Subvention et de l'autofinancement dans la limite des fonds alloués au budget de l'ETAT (10 Millions Dinars en 2021) / (premiers arrivés , premiers servis) / Dossiers défendables

2. Exigences réglementaires et procédurales des principaux bailleurs

La liste des Zones Touristiques Municipales et années d'intégration						
N°	Ville	Année	N°	Ville	Année	
1	Tunis	1994	22	Kerkennah.	1997	
2	la Marsa		23	Carthage	50 % du produit de la taxe hôtelière de ces villes est versé au FPZT depuis 1993	
3	Hammamet		24	Sidi Ameer		
4	Nabeul		25	Bizerte		
5	Sousse		26	Sahline		
6	Hammam-Sousse		27	Akouda		
7	Kairouan		28	Eljem		
8	Djerba Houmt Souk		29	Bouficha		
9	Djerba-Midoun		30	La vieille Matmata		
10	Zarzis		31	La goulette		
11	Monastir		32	et le Kram		
12	Mahdia		33	KORBOUS		
13	Tabarka		34	Tataouine	2010	
14	Tozeur		35	Kef	2012	
15	Nafta		36	Sfax		
16	Kébili		37	Sbeitla		
17	Douz		38	Tamaghza		
18	Djerba-Ajim		1996	39	Makthar	2016
19	Aïn Drahem			40	El Ktar	
20	Sidi Boussaïd			41	Chenini Nahal	
21	Kélibia			42	El Hamma	
		1997	43	Benguerdane	2017	





Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (PNPEE)

- Textes :

- Décret gouvernemental n° 2018-264 du 12 mars 2018, portant création d'une unité de gestion par objectifs au sein du ministère des affaires locales et de l'environnement pour le programme national de la propreté et de l'esthétique de l'environnement



Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (PNPEE)

Bénéficiaires : Communes	
Maitre d'ouvrage	unité de gestion par objectifs relevant du Ministère chargé de l'Environnement
Financement	Aménagement des espaces verts Collecte des déchets dans les centres anciens (gravats et déchets de démolition) Achat de matériels et équipements spécifiques au centre ancien
Durée et étapes du programme	La durée d'exécution du programme est fixée à cinq (5) ans à compter du 12 Mars 2018 : Première étape : interventions urgentes et mise en œuvre d'un plan d'action et d'une stratégie sur le moyen terme. Deuxième étape :Puis Exécution, suivi et valorisation. du programme La durée de cette phase est de 3 ans à partir de la date de la fin de la première phase
Montant alloué	Montant discuté avec les services de l'ANPE à l'échelle de la région
A qui s'adresser	ANPE régional
Composantes du Dossier	Demande + Etude du projet



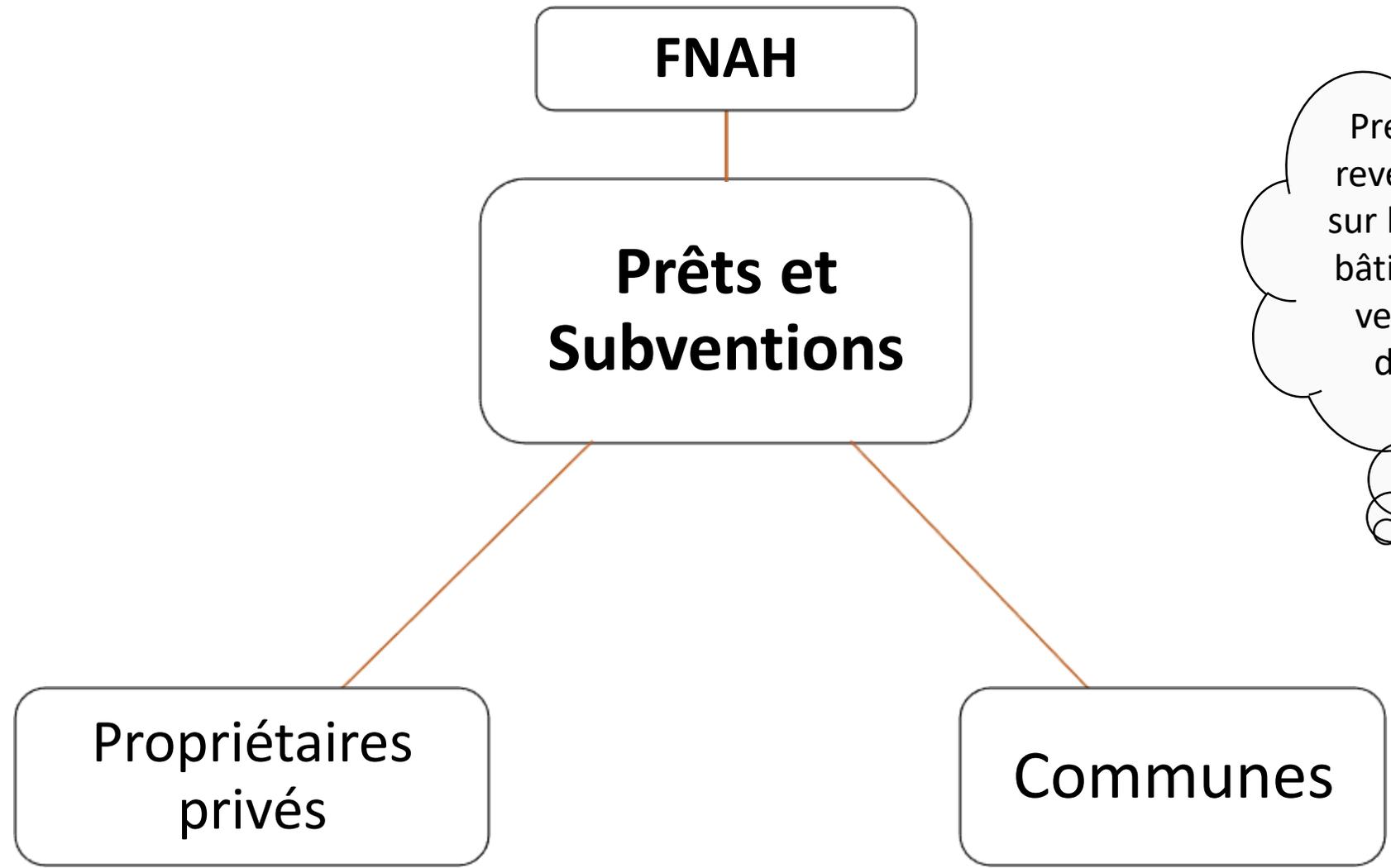
Programme « Villes Durables » (ODD)

Bénéficiaires : Communes

Maitre d'ouvrage	Ministère chargé de l'Environnement
Objectifs du projet	Accompagner les Villes Tunisiennes dans leur DD(Aménagement , énergie , économie intégré...)
Durée et étapes du programme	<p>Etape I du programme :</p> <p>une première phase : Etat des lieux des villes tunisiennes et leur positionnement par rapport aux principes du DD à travers un échantillon des villes tunisiennes représentatif</p> <p>une seconde phase un scénario de villes durables tunisiennes</p> <p>Une 3ème phase de l'étude préconise qu'à partir du scénario proposé, l'on procède à l'établissement d'un cahier des charges type des villes durables en Tunisie</p> <p>Etape II du programme : 2020-2021</p> <p>Sélectionner une première liste de villes (3à 5 villes) devant constituer le noyau de lancement du programme</p> <p>L'étape III du programme : 2021-2023</p> <p>Requêtes de financements pour mobiliser les ressources nécessaires au niveau national et international pour pouvoir généraliser cette expérience sur toutes les Villes Tunisiennes afin de faciliter la réalisation totale des cibles de l'ODD11.</p>
Lien	http://www.environnement.gov.tn/index.php/fr/developpement-durable/processus-de-planification-et-des-gestions-participatives-a-l-echelle-locale-du-dd/programme-national-des-villes-durable-en-tunisie (3 rapports sur la seconde phase)



2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)



Presque 1/3 du revenu de la taxe sur les immeubles bâtis collecté est versé au FNAH depuis 1956



2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

- Textes :
 - Loi N° 2004-77 du 02 Août 2004 ,relative au Fonds National d'amélioration de l'Habitat
 - Décret n° 2007-534 du 12 mars 2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le fonds national d'amélioration de l'habitat.
 - Décret n° 2007-535 du 12 mars 2007, fixant les modalités et les conditions de gestion du fonds national d'amélioration de l'habitat.
 - Décret gouvernemental n° 2016-1125 du 22 août 2016, modifiant et complétant le décret n° 2007-534 du 12 mars 2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le fonds national d'amélioration de l'habitat.



2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

Bénéficiaires : Communes																			
		Prêts																	
Financement	C1) Aux opérations de restauration ou de réhabilitation, ou le pourvoi en équipements nécessaires aux locaux destinés essentiellement à l'habitat, et ce, pour le compte de leurs propriétaires et à leurs frais (Détails aux articles 4 et 6 du Décret gouvernemental n° 2016-1125/ PIF ou opérations d'ensemble relatives aux immeubles destinés à l'habitat collectif ou aux groupements de logements individuels (Article 97 bis code droits réels)	C2) Aux opérations de relogement provisoire des familles qui occupent des constructions menaçant ruine ou des constructions démolies en prévision de danger et ce, dans le cadre de programmes approuvés.	C4) Aux travaux visant l'amélioration des conditions d'habitabilité des citoyens et de leurs environnements urbains. y compris les études de réhabilitation des villes et centres urbains anciens.																
Montant	<p>Montant des parties communes des constructions destinés à l'habitat collectif, y compris les études est déterminé au cas par cas.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Revenu mensuel du bénéficiaire</th> <th>Montant du prêt accordé</th> <th>Taux d'intérêt</th> <th>Durée de remboursement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inférieur à 1 SMIG</td> <td>Jusqu'à 4000D</td> <td>Sans intérêt</td> <td>5 ans</td> </tr> <tr> <td>Entre 1 et 2 SMIG</td> <td>Jusqu'à 7000D</td> <td>2%</td> <td>6 ans</td> </tr> <tr> <td>Entre 2 et 3 SMIG</td> <td>Jusqu'à 10.000D</td> <td>3.5%</td> <td>7 ans</td> </tr> </tbody> </table>	Revenu mensuel du bénéficiaire	Montant du prêt accordé	Taux d'intérêt	Durée de remboursement	Inférieur à 1 SMIG	Jusqu'à 4000D	Sans intérêt	5 ans	Entre 1 et 2 SMIG	Jusqu'à 7000D	2%	6 ans	Entre 2 et 3 SMIG	Jusqu'à 10.000D	3.5%	7 ans	Pour une période d'au moins un an. Cette période peut être prolongée de six mois au cas où la réalisation des logements neufs destinés au relogement définitif n'est pas achevée	Le montant du prêt est fixé au cas par cas, selon les moyens financiers disponibles du fonds. Il ne doit en aucun cas excéder 90% du coût total de l'opération concernée. Le prêt est accordé sans intérêt et remboursable pendant une durée de dix ans.
Revenu mensuel du bénéficiaire	Montant du prêt accordé	Taux d'intérêt	Durée de remboursement																
Inférieur à 1 SMIG	Jusqu'à 4000D	Sans intérêt	5 ans																
Entre 1 et 2 SMIG	Jusqu'à 7000D	2%	6 ans																
Entre 2 et 3 SMIG	Jusqu'à 10.000D	3.5%	7 ans																
A qui s'adresser	Direction régionale de l'équipement compétente/Dossier étudié au sein une commission consultative régionale de l'amélioration de l'habitat créée au niveau de chaque gouvernorat , le Maire concerné assiste à ces travaux) / Une commission consultative de l'amélioration de l'habitat au niveau central/ BH	Ministère de l'Habitat et de l'aménagement du territoire /Une commission consultative de l'amélioration de l'habitat au niveau central/ BH																	
Conditions	Approbation des Commissions consultatives / dans la limite des fonds /																		
Composantes du Dossier	Dossier technique renfermant toutes les justificatives / conventions avec les propriétaires	Dossier technique renfermant toutes les justificatives																	



2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

Bénéficiaires : Communes			
Subventions			
Financement	A - Des programmes et projets relatifs à l'éradication des logements rudimentaires fixés dans le cadre d'un programme national approuvé,	C3) Aux travaux de démolition des constructions menaçant ruine et des constructions démolies en prévision de danger, de transport de gravois, et les expertises techniques y afférentes et ce, dans le cadre de programmes approuvés.	C4) Aux travaux visant l'amélioration des conditions d'habitabilité des citoyens et de leurs environnements urbains.
Débloqué au profit de	Commune concernée (ou SNIT, ARRU, Soprolos, AFH) selon le cas par convention conclue entre le ministère chargé de l'habitat et l'organisme chargé de l'exécution.	Débloqué au profit de la commune par le biais du conseil régional concerné.	
Montant	Le montant de la subvention est fixé dans le cadre dudit programme	Le montant de la subvention accordée à ces travaux est fixé dans le cadre d'un programme approuvé	
Conditions	Approbation des Commissions consultatives / dans la limite des fonds /		
A qui s'adresser	Le programme est approuvé à l'échelle centrale du MEHAT, la commune peut s'en charger des travaux et reçoit à cet effet les crédits	Ministère de l'Habitat et de l'aménagement du territoire / Une commission consultative de l'amélioration de l'habitat au niveau central/ BH	
Composantes du Dossier	Dossier technique renfermant toutes les justificatives		



Partenariat Public Privé

- Textes :

- La loi 49/2015 du 27 Novembre 2015 relative aux contrats de Partenariat Public-Privé
- Décret 771/2016 du 20 juin 2016 relatif a la composition et les attributions du conseil stratégique du Partenariat Public-Privé
- Décret 772/2016 du 20 juin 2016 relatif aux conditions et procédures d'attribution des contrats de Partenariat Public-Privé
- la loi n° 2008-23 du 1er avril 2008, relative au régime des concessions, telle que modifiée par loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 sur l'amélioration du climat des investissements,
- Décret gouvernemental n° 2020-316 du 20 mai 2020, fixant les conditions et procédures d'octroi des concessions et leur suivi.

Programme d'appui à la diversification du tourisme, au développement de l'artisanat et à la valorisation du patrimoine culturel « Tounes Wijhatouna »

Baillieur	Montant	Période	Liens /Contacts/Adresse	Bénéficiaires
Expertise France	Subvention études et travaux de restauration pour les promoteurs privés et assistance technique pour les communes dans toutes les phases du montage des projets (Appels d'offres, Négociations ,travaux)	2020 à 2024	Pauline Lecointe Coordinatrice du projet patrimoine en Tunisie / Mail : pauline.lecointe@expertisefrance.fr Tél. : +216 55 03 99 69 Immeuble Astra, rue du Lac Victoria Les Berges du Lac 1 – 1053 Tunis www.expertisefrance.fr / Instance Générale de Partenariat Public Privé www.igppp.tn	Promoteur privé/ Subventions pour les études et les travaux de restauration :Offres spontanées / Assistance technique à Toutes les communes : Etude d'opportunité





Le dispositif de concession culturelle et touristique dans des bâtiments à intérêts historiques

Contribuer à la conservation et à la valorisation de sites culturels remarquables afin de diversifier les attraits touristiques de la Tunisie

Les critères d'éligibilité au dispositif ouvert à toutes les communes (concedant) Promoteur privé constitué en société dédiée (Concessionnaire)

Critère 1 : Situation foncière en règle

Critère 2 : Accord de principe du conseil municipal ou du conseil d'administration

Critère 3 : Bâtiment à intérêt historique construit avant les années 70' Typologie, architecture, éléments architectoniques, décors, période de l'histoire de la Tunisie. Diversité des styles architecturaux et géographique

Critère 4 : Projets culturels et touristiques





Bénéficiaires : Artistes, associations,

Fonds festival et patrimoine

Patrimoine : soutien des projets visant la promotion et la valorisation du patrimoine tunisien dans sa diversité urbaine et rurale : sites, architecture, collections, savoir-faire, traditions, ou expressions artistiques ayant une thématique liée au patrimoine.

Fonds d'appui à la création

Résidences artistiques / Maisons d'artistes Réalisation d'installations artistiques
Interventions d'artistes dans les associations populaires ou milieu scolaire...

Tunisie cité des arts

Appui aux initiatives artistiques dans toutes les spécialités, Appui aux associations ; Amélioration des capacités de création d'emploi dans le secteur ; Création et appui aux espaces culturels indépendants ; Activités des scènes artistiques

Fonds d'engagement culturel local

Favoriser la diversité sociale et culturelle, la participation citoyenne et l'intégration socio-culturelle des minorités dans les quartiers ; Promouvoir la décentralisation de l'offre culturelle et la valorisation des équipements publics locaux ; rapprocher le jeune public de la culture. Consolider les lieux de production et de diffusion artistiques issus de la société civile





Bénéficiaires : Entreprises , Artisans

Bénéficiaires	Fonds	Principales composantes
Entreprises artisanales	Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)	Promouvoir l'emploi indépendant et encourager la création ou l'extension des micro-entreprises dans les secteurs de production et de services à l'exception des activités commerciales et agricoles.
Artisans	Fonds de Financement du Fond de Roulement des Artisans	Aider les petits artisans à financer leur fond de roulement, notamment pour l'acquisition de matière premières.
Entreprises,	Appui et Lignes de Crédit pour les PME Tunisiennes	Accompagner les promoteurs au cours des différentes phases de montage de leurs projets et leur faciliter l'accès à des financement pour la création ou l'extension de leur activité.





Bénéficiaires : Entreprises , Artisans , diplômés universitaires en design, beaux-arts,...

	Objet	Bailleurs	Montant	Période	Liens /Contacts/Adresse
<p>Programme d'appui à la diversification du tourisme, au développement de l'artisanat et à la valorisation du patrimoine culturel « Tounes Wijhatouna »</p> <p>Volet</p> <p>Renforcement des chaînes de valeur dans le domaine de l'artisanat et du design (Ministère du Tourisme/ Office National de l'Artisanat)</p>	<p>Chaînes de valeur présentant des avantages compétitifs sont développées, structurées et soutenues.</p> <p>Des stratégies différenciées d'accès aux marchés sont élaborées et déployées.</p> <p>Centres de soutien multi services (Hub Design) sont établis dans chacun des territoires des chaînes de valeur sélectionnées.</p> <p>Les capacités des institutions locales dédiées à la promotion de l'artisanat et du design sont renforcées.</p> <p>Le patrimoine artisanal tunisien est valorisé à travers des campagnes de communication ciblées.</p>	<p>L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU/IDI)</p>	<p>51 000,00 €</p>	<p>2020 à 2024</p>	<p>https://creativetunisia.tn/appel-a-manifestation-dinteret-pour-le-developpement-de-collections-dans-le-secteur-artisanal/</p> <p>Pour plus d'informations sur le projet et ses activités, veuillez contacter : Talel Sahmim, Coordonnateur de Projet : t.sahmim@unido.org</p>

[PRCA | Monter votre opération](#)

Allez vers : Financer votre opération



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie

les opérateurs touristiques et d'autres acteurs (nationaux et internationaux)/Artisans / Jeunes , femmes

Volet	Objet	Bailleurs	Montant	Période	Liens /Contacts/Adresse
<p>« Tounes Wijhatouna »</p> <p>Diversification et renforcement de la qualité de l'offre touristique § La création de l'emploi en particulier auprès des jeunes et des femmes § Le développement de nouveaux produits d'écotourisme, de tourisme culturel et de produits locaux mieux adaptés aux besoins des marchés internationaux</p> <p>§ L'intégration de biens et services nouveaux et améliorés dans la chaîne de valeur du tourisme</p> <p>§ La génération de capitaux d'investissement § L'application de nouveaux formats de commercialisation innovants</p> <p>§ Une meilleure orientation des produits touristiques existants vers une plus grande durabilité</p> <p>§ Le renforcement de la dynamique transversale du tourisme</p> <p>§ L'amélioration de la performance et de la compétitivité du secteur touristique tunisien.</p>	<p>Formations</p> <p>Construction /investissements pour l'intérêt commun</p> <p>Réseautage / Ateliers de cocréation</p> <p>Partenariats public privé (intégrés / DeveloPPP.de)</p> <p>Conseil en Externe</p> <p>Achat de Matériel</p> <p>Projets communs Conseil en Interne</p>	GIZ	17.500.000 €	2019 à 2024	<p>Sarah Schwepcke</p> <p>Cheffe de Projet « Promotion du tourisme durable »</p> <p>Immeuble HBG (1er étage), Rue Ile de Falaika</p> <p>Les berges du Lac II, Cité les Pins</p> <p>1053-Tunis/ Tunisie</p> <p>M: (+ 216) 56 836 200</p> <p>E: sarah.schwepcke@giz.de</p>



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie

[PRCA | Monter votre opération](#)

Allez vers :Financer votre opération



Autres Bénéficiaires

Bénéficiaires	Fonds	Principales composantes
ONA	Financement ONA pour la réalisation d'études	Budgets de 15 à 20 K dinars pour la réalisation d'études de faisabilité (notamment dans le cadre des villages artisanaux)
organiseurs de festivals	Fonds festival et patrimoine	Festivals : encourager la pérennisation, le développement, et l'attractivité de festivals tunisiens indépendants. Soutenir l'ancrage du festival dans son territoire, et son rayonnement local, régional et international.
Musées...	Tunisie cités des civilisations	Organiser le tissu des musées nationaux et régionaux dans le cadre de parcours coordonnés au bénéfice du tourisme culturel ; Renforcer la valorisation des collections et des patrimoines des musées afin d'en faciliter l'accès ; Faciliter l'accès aux musées pour les écoliers et les jeunes
ONTT, Fédérations de l'hôtellerie Établissements hôteliers	Fonds de Développement de la Compétitivité dans le secteur touristique	Financement des campagnes publicitaires de l'ONTT Mise à niveau des unités hôtelières Élaborer des études sectorielles



Bénéficiaires : Particuliers (logements)



Nom du programme ou du dispositif	Principales composantes	Maître d'ouvrage ou pilote
Programme Spécifique pour le logement social - PSLS	Construction de logements neufs Réhabilitation de logements	MEHAT
Fonds de Promotion des Logements Sociaux - FOPROLOS	Prêts et dons pour : - la construction ou l'extension d'un logement individuel principal, - l'acquisition d'une parcelle de terrain, construire un logement principal, - l'acquisition d'un logement neuf, principal, auprès d'un promoteur	MEHAT
Programme du Premier Logement	Acquisition d'un premier logement	MEHAT
Fonds de garantie pour les crédits à l'habitat	Acquisition d'un logement	Société des garanties de l'État
Programme National pour les familles nécessiteuses	Aide directe aux familles, conditions sur les conditions sociales, et d'habitat (Pour les populations hors du secteur formel donc non éligibles aux programmes ci-avant)	Ministère des Affaires sociales
Fonds National d'Amélioration de l'Habitat - FNAH	Prêts et Subvention aux particuliers pour réhabilitation et mise à niveau des logements (voir Diapo 63 et 64)	MEHAT , delegations , gouvernorat , BH
Fonds de transition énergétique	Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments (chauffage, climatisation, éclairage) (subvention jusqu'à 30% du coût du projet avec un plafond de 200 kDT et un prêt 400 kDT)	ANME



2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

Bénéficiaires : Propriétaires privés	
	Subventions
Financement	Des opérations de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation, et d'assainissement réalisées par les propriétaires privés pour entretenir leurs logements ou les pourvoir d'équipements nécessaires (logement individuel ou d'un appartement) (Détails aux articles 4 et 6 du Décret gouvernemental n° 2016-1125 du 22 août 2016, modifiant et complétant le décret n° 2007-534 du 12 mars 2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le FNAH)
Montant	Dans la limite de cinq milles dinars. (d'habitude n'excédant pas les 3000D pour faire bénéficier le maximum d'habitants)
Conditions	cas sociaux urgents justifiés par enquête sociale où le revenu du propriétaire concernée et son conjoint est inférieur au SMIG ,Les personnes inscrites dans le programme national des familles nécessiteuses sont exemptées de la dite enquête sociale.
A qui s'adresser	délégation du lieu de l'immeuble concerné
Composantes du Dossier	Une demande sous forme d'imprimé téléchargeable sur le site du ministre chargé de l'habitat : - une copie de la carte d'identité nationale, - certificat de naissance, une copie de l'enquête sociale effectuée ou toute pièces justifiant l'état social du bénéficiaire de ladite subvention (inscription au registre des familles nécessiteuses, carte de soins gratuits...), - un certificat de propriété, ou une pièce justifiant la propriété ou un contrat de vente enregistré ou une attestation récente faisant état sur la gestion d'un ou plusieurs immeubles délivrés conformément aux règlements en vigueur, Les copropriétaires doivent désigner un mandataire pour les représenter dans l'accomplissement des formalités d'octroi de la subvention. - une copie de la carte d'identité nationale du conjoint,





2. Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH)

Bénéficiaires : Propriétaires privés				
Prêts				
Financement	Des opérations de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation, et d'assainissement réalisées par les propriétaires privés pour entretenir leurs logements ou les pourvoir d'équipements nécessaires (logement individuel ou d'un appartement) (Détails aux articles 4 et 6 du Décret gouvernemental n° 2016-1125 du 22 août 2016, modifiant et complétant le décret n° 2007-534 du 12 mars 2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le FNAH)			
Montant	Jusqu'à 10 Milles Dinars			
Conditions	Revenu mensuel du bénéficiaire	Montant du prêt accordé	Taux d'intérêt	Durée de remboursement
	Inférieur à 1 SMIG	Jusqu'à 4000D	Sans intérêt	5 ans
	Entre 1 et 2 SMIG	Jusqu'à 7000D	2%	6 ans
	Entre 2 et 3 SMIG	Jusqu'à 10.000D	3.5%	7 ans
A qui s'adresser	Direction régionale de l'équipement compétente			
Composantes du Dossier	Une demande téléchargeable sur le site du ministre chargé de l'habitat, - Une pièce justifiant la nomination d'un mandataire pour représenter les copropriétaires dans l'accomplissement des formalités d'obtention du prêt, - Une copie de la carte d'identité nationale, Un reçu justifiant le paiement de la taxe sur les immeubles bâtis au titre de l'année précédant l'année au cours de laquelle la demande est présentée, - Une copie conforme de la déclaration unique de revenus, Une attestation de salaire ou une autre pièce justifiant le revenu, - Un certificat de propriété, ou une pièce justifiant la propriété, - Une autorisation de bâtir, accompagnée des plans y annexés le cas échéant.			





Fonds de transition énergétique : ANME

Décret n°983-2017 du 26 juillet 2017

Investissement	Prime		Plafond Crédit
	Taux (%)	Plafond	
Construction, extension & rénovation énergétique des bâtiments	30%	200 kDT	400 kDT



• C. Finalisation des fiches actions

Rappel des Principes à respecter

- l'opération doit être conçue pour une réalisation dans les 3 ans : Planning prévisionnel de l'opération Intégration dans le dossier
- la municipalité ou d'autres organismes autour d'elle (association, entreprises, particuliers ...) sont en mesure d'identifier d'autres fonds
- favoriser l'approche partenariat public privé PPP.
- une action doit relever d'une composante du PRCA et d'une seule
- la question des coûts et source de financement doit être sérieusement étudiée
- Les municipalités sont incitées à apporter un financement propre pour faciliter le montage et la mise en œuvre de l'opération de régénération
- les financements au titre de ces composantes 1 et 2 ne pourront dépasser les 5 millions de dinars tunisiens par opération

- C. Finalisation des fiches actions

Rappel : à ce Stade , on aurait fait :

- 1- Diagnostic
- 2- Vision
- 1- Priorisation
- 2- Plan d'action

Important :

- beaucoup de va et vient entre plan d'action préliminaire et phases d'identification des fonds

• C. Finalisation des fiches actions

1. estimations de coûts par action + courte explication du coût estimé
2. Année de réalisation prévue ou échelonnement sur les années
3. Identification des bailleurs potentiels / type d'intervention / Composante
(Financement qui de fortes chances de mobilisation : Explorations, investigations , courriers , engagements)
4. Donner la priorité au PRCA dans vos PAI 2022 et 2023 (5 Milliards sont en jeux)

Important :

- beaucoup de va et vient entre les trois phases indiquées ci-dessus
- Se rassurer toujours des liens entre les actions , la convergence dans le même objectif , en cas de renonciation à une action faute de financements
- Se rassurer de la faisabilité des actions , de la chronologie d'exécution en rapport avec le déblocage des financements , des délais requis pour le déblocage

- C. Finalisation des fiches actions

Annexe 5 : Modèle de présentation d'une action de l'opération ,contient deux lignes à ce propos

Financements prévisionnels :	
1- Budget prévisionnel	
2- Sources de financement	

Présence dans le dossier de candidature : des estimations de coûts par action + courte explication du coût estimé + source potentielle de financement



• C . Structuration des schémas de financement

1. Planning prévisionnel de l'opération globale (renfermant l'ensemble des actions) conçue pour une réalisation dans les 3 ans
2. Explication sommaire du tableau ,(commenter , expliquer , clarifier , argumenter ...)
3. Résumé de ces sources,

Important :

- La structuration du schémas de financement peut précéder les fiches actions .
- Se rassurer toujours des liens entre les actions , la convergence dans le même objectif , en cas de renonciation à une action faute de financements
- Se rassurer de la faisabilité de l'opération (vue d'ensemble) , de la chronologie d'exécution en rapport avec le déblocage des financements , des délais requis pour le déblocage



- D . Structuration des schémas de financement

Annexe 4 : Présentation de l'opération de régénération (contient trois lignes à ce propos)

Budget et financement :

<p>Budget prévisionnel global</p>	
<p>Justification du prévisionnel</p>	
<p>Sources de financements</p>	



C . Exemple : Création d'un village Artisanal

Actions	Coût de l'action	Année 1			Année 2			Année 3		
		Montant	Sources de financement	Explication sommaire	Montant	Sources de financement	Explication sommaire	Montant	Sources de financement	Explication sommaire
Etudes de faisabilité	600 000	600 000	Office National de l'Artisanat	Subvention / Lettre de l'ONA en date de						
Revêtement des chaussées	5 000 000	2 000 000	PRCA	Première tranche	2 000 000	PRCA	Deuxième tranche	1 000 000	PRCA	Troisième tranche
Entretien et extension de 20 logements sis dans le centre ancien	300 000	100 000	FNAH	20 Subventions accordées aux propriétaires d'un montant égale à 5000D /Habitant	100 000	FNAH	Un prêt accordé à la commune qui va agir pour le compte des habitants (via des conventions) pour l'entretien de leurs logements et que la commune va recouvrer ultérieurement	100 000	Fonds de Promotion des Logements Sociaux - FOPROLOS	Prêts et dons aux propriétaires pour extension de leurs logements afin de pouvoir

Actions	Coût de l'action	Année 1			Année 2			Année 3		
		Montant	Sources de financement	Explication sommaire	Montant	Sources de financement	Explication sommaire	Montant	Sources de financement	Explication sommaire
Financement d'entreprises artisanales	400 000	200 000	Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)	Création de 9 micro-entreprises et extension de 10 autres qui existent déjà sur le lieu , qui vont occuper le village	100 000	Fonds de Financement du Fond de Roulement des Artisans	Aider les petits artisans à financer leur fond de roulement, notamment pour l'acquisition de matière premières.	100 000	Fonds de Financement du Fond de Roulement des Artisans	Aider les petits artisans à avoir un fond de roulement, notamment pour l'acquisition de matière premières.
Valorisation d'un bâtiment Historique pour abriter des ateliers artisanaux	300 000	100 000	PAI		200 000	ANME (FTE)	Des actions d'efficacité énergétique			
Installation de nouvelles canalisations et de nouveaux câbles et réparation de l'ancien	600 000	200 000	Municipalités (PAI)	Première tranche	200 000	Municipalités (PAI)	Deuxième tranche	200 000	Municipalités (PAI)	Troisième tranche
Total Opération	7 200 000	3 200 000			2 600 000			1 400 000		

- D . Structuration des schémas de financement

Annexe 4 : Présentation de l'opération de régénération (contient trois lignes à ce propos)

Budget et financement :

Budget prévisionnel global	7.200.000 Dinars
Justification du prévisionnel	
Sources de financements	





Annexe 2

Composantes PRCA	Nom du programme ou du dispositif
Composante 1 : Réhabilitation des infrastructures de base	Fonds de Protection des Zones Touristiques - FPZT
	Plan d'Investissement Communal
	PRIQH
	Fonds National d'Amélioration de l'Habitat - FNAH
Composante 2 : Amélioration des espaces publics	Fonds de Protection des Zones Touristiques - FPZT
	Programme National de la Propreté et de l'Esthétique de l'Environnement (PNPEE)
	Programme Villes durables (à venir)
	Fonds National d'Amélioration de l'Habitat - FNAH
	Plan d'Investissement Communal
Composante 3 : Valorisation du patrimoine culturel, rénovation et réutilisation de bâtiments historiques	Fonds festival et patrimoine
	Fonds d'appui à la création
	Tunisie cité des arts
	Tunisie cités des civilisations
	Programme d'appui à la diversification du tourisme, au développement de l'artisanat et à la valorisation du patrimoine culturel
	Fonds de Développement de la Compétitivité dans le secteur touristique
	Plan d'Investissement communal
	Fonds d'engagement culturel local





Annexe 2

Composantes PRCA	Nom du programme ou du dispositif
<p>Composante 4 :</p> <p>Promotion et revitalisation des activités économiques, commerciales et artisanales</p>	Fonds de Financement du Fond de Roulement des Artisans
	Programme d'appui à la diversification du tourisme, au développement de l'artisanat et à la valorisation du patrimoine culturel
	Financement ONA pour la réalisation d'études
	Fonds National de Promotion de l'Artisanat et des Petits Métiers (FONAPRAM)
	Appui et Lignes de Crédit pour les PME Tunisiennes
	Fonds de Développement de la Compétitivité dans le secteur touristique
	Plan d'Investissement communal
Composantes PRCA	Nom du programme ou du Dispositif
<p>Composante 5 :</p> <p>Amélioration du logement</p>	Fonds National d'Amélioration de l'Habitat - FNAH
	Programme Spécifique pour le logement social - PSLS
	Fonds de Promotion des Logements Sociaux - FOPROLOS
	Programme du Premier Logement
	Fonds de garantie pour les crédits à l'habitat
	Plan d'Investissement communal
	Programme National pour les familles nécessiteuses



Renforcement des capacités des communes

10 Février 2021

Questions ?



Programme de Régénération des Centres Anciens en Tunisie